

RUKILIZA Révérien
Professeur à l'Ecole
d'Assistants Médicaux
B.P. 635 K I G A L I.-

Kigali, le 21 mai 1985

DGSC
24/5/85
3774/12.08.85

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et
des Sports
K I G A L I.-

S/Couvert de Monsieur le Directeur de l'Ecole
d'Assistants Médicaux de Kigali
K I G A L I.-



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute
bienveillance pour vous faire savoir que, indépendamment de ma bonne
volonté (car c'est suite à la maladie), je me trouve dans l'impossibilité
de participer au recyclage actuel des arbitres de Football à Kavumu.
A cet égard, je joins à la présente le certificat médical administratif.

Si des tests en vue de défendre le niveau seront
administrés au cours dudit recyclage, je demande à votre Autorité de
me les faire passer à une date ultérieure, établie à la meilleure
convenance des Examineurs. En dehors de cette procédure légale et
en l'absence de votre compréhension, je risquerais de me voir tout
simplement rayé de la liste des Arbitres Internationaux, et perdre
arbitrairement mon droit.

Dans l'espoir d'une suite agréable, je vous prie,
Monsieur le Ministre, de bien recevoir l'expression de mon habituel
dévouement.

RUKILIZA Révérien.

Copie pour information:

- Monsieur le Président du C.N.D.F.
K I G A L I.-
- Monsieur le Responsable du recyclage
NYABISINDU.-

Div. EPS
et OS
Recevoir
23/5/85
24/5/85